

## **Extrait des délibérations**

du Conseil départemental

**N° CP-2021-6-2-9**

**Séance du** lundi 31 mai 2021

### **SOLLICITATION DE L'AGREMENT AUPRES DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE POUR L'ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne  
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy  
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric  
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc  
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

#### **EXCUSEE :**

THOMAS Nicole

**ABSENTS :**

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L.120-1.-I du code de service national,
- VU la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de l'excellence éducative, de l'accompagnement des familles et de l'autonomie du 7 mai 2021,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'accueil, au titre d'un engagement volontaire en service civique, des jeunes de 16 à 25 ans, pour des missions d'intérêt général telles que définies à l'article L.120-1.-I du code de service national,

Ces missions effectuées par les jeunes volontaires en service civique dans les services de la Collectivité européenne d'Alsace devront notamment couvrir les champs suivants :

- o solidarité et lutte contre l'exclusion,
  - o éducation à la santé,
  - o éducation pour tous et accès aux pratiques culturelles et sportives,
  - o pédagogie au développement durable et l'environnement,
  - o mémoire et citoyenneté,
  - o solidarité internationale.
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à déposer un dossier auprès de l'Agence du Service Civique en vue d'obtenir pour la Collectivité européenne d'Alsace l'agrément pour l'accueil de jeunes volontaire en service civique ;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la demande d'agrément et tous les actes afférents au dispositif service civique.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité